

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 25 juillet 2024 à 18 heures 00 minutes
Salle de la mairie

Quorum : 9

Présents :

M. BACHELET Jacques, M. BONFILS Jean-Raymond, Mme DAMBRY Christine, M. DUBUC Boris, Mme EUDIER Géraldine, Mme GUILLON Annick, M. LUCAS Benoît, M. NOEL Jean-Marie, Mme SPINNER Gaëlle, Mme THOREL Sandrine

Procuration(s) :

M. DI MARCO Philippe donne pouvoir à M. NOEL Jean-Marie,
Mme MORELLEC Cindy donne pouvoir à M. DUBUC Boris,
Mme HAMEL Isaline donne pouvoir à Mme SPINNER Gaëlle

Absent(s) :

M. BERTHELOT Jean-Luc, M. DUBOURDONNAY Xavier

Excusé(s) :

M. DI MARCO Philippe, Mme HAMEL Isaline, Mme MORELLEC Cindy

Secrétaire de séance : Mme Annick GUILLON

Président de séance : M. DUBUC Boris

1 - Procès verbal du 18 juin 2024

Approbation du procès verbal du 18 juin 2024.

VOTE : adopté à l'unanimité

2 - Délibération pour la création d'un emploi permanent Caisse Des Ecoles

Rapporteurs : Boris DUBUC et Annick GUILLON

Il existe un poste à 21h/semaine qui est occupé actuellement. Afin de renforcer l'équipe à la cantine, la création d'un emploi permanent à temps complet (35h/semaine) s'impose. Ce poste consisterait à : aide en cuisine, service en salle, ménage du réfectoire, ménage classes primaires. Il est présenté au Conseil le tableau à jour des tâches effectuées par le personnel du groupe scolaire. Il y a une surcharge de travail pour les agents.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

3 - Délibération pour le recrutement d'un contractuel s'il n'y a pas de fonctionnaire

Rapporteur : Boris DUBUC

Il est expliqué au Conseil Municipal qu'il peut être recruté un agent contractuel sur le poste qui vient d'être créer si aucun fonctionnaire ne postule ou ne peut être recruté.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

4 - Délibération mise à jour tableau des effectif Caisse Des Ecoles

Rapporteur : Boris DUBUC

Suite à la création de poste, la mise à jour du tableau des effectifs est obligatoire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

5 - Délibération mise à jour tableau des effectifs mairie

Rapporteur : Boris DUBUC

Suite au recrutement de 2 agents (un agent contractuel et un agent stagiaire), la mise à jour du tableau des effectifs est obligatoire.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

6 - Délibération annulation délib n°42/2024

Rapporteur : Boris DUBUC

La délibération n°42/2024 doit être annulée car elle est non conforme à la procédure de changement de temps de travail : pour une augmentation du temps de travail de plus de 10 % il faut l'avis du CST.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

7 - Décision modificative n°1 Budget mairie: Fonctionnement

Rapporteur : Boris DUBUC

Il est présenté au Conseil Municipal la décision modificative n°1 car il manque des crédits pour pouvoir enregistrer dans le budget les titres annulés de 2023 : remboursements de factures Primagaz en trop perçu. Il faut donc rembourser 366,26€ à Primagaz.

Chapitre 65 article 6542 crénaces éteintes	- 366,26€
Chapitre 67 article 673 titres annulés	+ 366,26€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

8 - Décision modificative n°2 Budget mairie : Investissement

Rapporteur : Boris DUBUC

Décision modificative car les dépenses en investissement sont votées à l'opération et il n'a pas été mis de crédits au chapitre 21 afin de pouvoir palier aux dépenses imprévues. De plus, certaines opérations ont été mal paramétrées dans le logiciel et le paiement des factures s'avère impossible.

Opération 650 panneaux photovoltaïques	-29 400€
Vers 2184	+ 2 200€
2188	+ 6 900€
2152	+ 7 000€
2116	+ 12 600€
2157	+ 700€
Total	+ 29 400€

VOTE : Adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h31.

La Secrétaire de séance,
Mme Annick GUILLON



Fait à Saint Arnoult, le 30 juillet 2024.
Le Maire,
M. Boris DUBUC

